

Monsieur Michel BILLOUT
Sénateur de Seine-et-Marne
Sénat
15, rue de Vaugirard

75291 PARIS Cedex 6

Paris La Défense,
le 9 mars 2012

Monsieur le Sénateur,

Vous avez attiré mon attention sur la décision de l'administration fiscale prise en application des dispositions de l'article 1518 B du CGI, aboutissant à une diminution de la base d'imposition à la taxe foncière de l'établissement industriel de la raffinerie de Grandpuits de 25,73%, et rappelé que cette variation de la base communale a un impact budgétaire communal d'environ 185 000 € pour la commune.

Je prends acte de votre réaction, mais je ne puis souscrire à votre affirmation selon laquelle cette décision traduirait « un désengagement » du Groupe envers une commune et sa population. En effet, d'une part, il s'agit en l'espèce de la mise en œuvre pure et simple de dispositions légales, d'application générale : une exception au principe posé par la loi serait sans justification. D'autre part, la présence de notre entreprise sur le territoire de la commune de Grandpuits, qui accueille ses activités depuis maintenant 46 ans, qui emploie 360 personnes et entretient 250 emplois sous traités, qui paie 6 M€ de taxes au titre des taxes foncières, CET... etc., ne témoigne pas dans le sens d'une volonté de désengagement.

Quoi qu'il en soit, et ce préalable de nature strictement légal étant posé, je comprends naturellement tout à fait la préoccupation de l'équipe municipale, et en particulier du maire de la commune, avec lequel nous avons un dialogue régulier et avec lequel nous sommes entretenus à plusieurs occasions de ce sujet. C'est la raison pour laquelle nous avons recherché et trouvé ensemble le moyen d'apporter une contribution à l'action communale afin d'alléger la charge budgétaire pour 2012, solution qui satisfait le maire de la commune concernée.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des procédures de PPRT, l'administration a souhaité que le site de Grandpuits apporte une contribution très supérieure à celle résultant des simples exigences légales. Nous sommes en train d'examiner cette demande.

Adresse postale : 2 place Jean Millier - La Défense 6 - 92078 Paris La Défense Cedex
Tél. + 33 (0)1 47 44 45 46

TOTAL RAFFINAGE CHIMIE

Société Anonyme au capital de 930 258 013 euros
Siège social : 2 place Jean Millier - La Défense 6 - 92400 Courbevoie - France
692 004 807 RCS Nanterre



Vous connaissez le contexte actuel du raffinage français et européen, particulièrement difficile. Je suis d'ailleurs à votre disposition pour évoquer avec vous plus en détail, si vous le souhaitez, ce sujet, majeur, du raffinage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma respectueuse considération.

A handwritten signature in purple ink, appearing to read "J. Mosconi", written over a horizontal line.

Jean-Jacques MOSCONI

Directeur Raffinage Chimie de Base Europe

Adresse postale : 2 place Jean Millier - La Défense 6 - 92078 Paris La Défense Cedex
Tél. + 33 (0)1 47 44 45 46

TOTAL RAFFINAGE CHIMIE

Société Anonyme au capital de 930 258 013 euros
Siège social : 2 place Jean Millier - La Défense 6 - 92400 Courbevoie - France
692 004 807 RCS Nanterre